Règlement du jeu « EnigMania »

1 Organisateur du jeu

L'ASTTI, Association suisse de traduction, de terminologie et d'interprétation, dont le siège est à Fribourg, ci-après l'« Organisatrice », organise un jeu intitulé « EnigMania » (ci-après désigné « Jeu »).

Le présent règlement (ci-après le « Règlement ») a pour objet de définir les conditions et modalités de participation qui s'appliquent au Jeu.

2 Conditions de participation

Peut participer au Jeu toute personne membre du réseau franco-allemand.

La participation au jeu EnigMania entraîne l'acceptation pleine et entière du présent Règlement dans son intégralité.

Le jeu est limité à une seule participation par personne. La participation est strictement personnelle et nominative.

3 Calendrier du jeu

Jeu : le Jeu se déroule du jeudi 21 août 2025 – 06h00 au dimanche 24 août 2025 – 23h59 (heure locale suisse du serveur faisant foi).

Classement : l'évaluation des réponses aura lieu de 24h après la clôture du Jeu.

Notification : les lauréat·e·s seront informé·e·s entre 24h et 48h après l'établissement du classement.

4 Dotation du Jeu

Les participant·e·s classé·e·s de la première à la cinquième place bénéficieront d'une remise sous forme d'un coupon à utiliser lors de l'inscription. La remise équivaut à la majoration de 15 % sur les prix early bird en vigueur jusqu'au 7 août 2025 (membres 150 CHF, non-membres 200 CHF).

L'Organisatrice se réserve le droit de substituer les dotations à tout moment et à sa seule discrétion. L'Organisatrice se réserve également le droit exclusif de modifier, remplacer, retirer, révoquer ou autrement limiter la portée du Jeu ou des dotations. Les participant·e·s ne pourront demander aucune compensation à l'Organisatrice.

Si un ou une lauréat·e·renonce à sa dotation, pour quelque raison que ce soit, cela ne pourra donner lieu à aucune compensation ou indemnisation de la part de l'Organisatrice.

5 Modalités et principe du jeu

5.1 Modalité du jeu

Le Jeu se déroule exclusivement sur le site internet https://forms.gle/e5VsHVWsE9WUqUCq9 aux dates indiquées à l'article « Calendrier du Jeu ». Ce site est accessible depuis https://astti.ch/rfa-2025-enigmania/.

Pour participer au Jeu, le ou la participant·e doit :

- Se rendre sur la page dédiée du Jeu https://forms.gle/e5VsHVWsE9WUqUCq9
- Prendre connaissance du Règlement et en accepter les termes
- Cliquer sur « Je joue » pour jouer
- Identifier le plus d'indices possibles sur la carte postale (*RFA-EnigMania-Postkarte*) et donner une description succincte de ce à quoi ils se rapportent, sachant que les réponses peuvent être données en français ou en allemand
- Éventuellement, répondre à la question bonus

La confirmation du gain remporté par les lauréat·e·s leur sera notifiée par l'envoi d'un courrier électronique au plus tard dans les trois (3) jours suivants la clôture du jeu.

5.2 Principe du Jeu

Le Jeu consiste à trouver le plus d'indices possibles sur une carte postale. Ces indices font référence soit à la Suisse, soit à Genève, soit à la Rencontre RFA.

Pour être correcte, une réponse doit indiquer :

1) l'objet, c'est-à-dire l'élément graphique choisi sur la carte postale et
2) la référence, c'est-à-dire ce à quoi il se rapporte.

La réponse aura la forme [Objet/élément] = [Référence], sachant que la référence pourra être indiquée au moyen de mots clés ou d'une brève phrase descriptive. Elle pourra être donnée en français ou en allemand.

Exemples fictifs *(ces éléments ne figurent pas sur la carte postale)* ***:***
Vélo vert= Tour de France
Ours = fait référence à la figure emblématique de Berne.

6 Classement et désignation des gagnants

Des points seront attribués et comptabilisés pour les réponses fournies en fonction du barème ci-dessous.

Ces points permettront d'établir un classement des lauréats par ordre décroissant des points obtenus.

En cas d'égalité, les participants seront départagés en fonction de l'heure de participation (par ordre croissant d'arrivée des questionnaires).

Les participant·e·s classé·e·s de la première à la cinquième place bénéficieront d'une remise de 15 % sur le prix de la conférence (tarif en vigueur à compter du 8 août 2025) sous forme d'un coupon à utiliser lors de l'inscription.

6.1 Détermination des points

- Chaque bonne réponse donne droit à 6 points.
- Chaque réponse partielle (élément graphique ou référence correctement identifiés) donne droit à 3 points.
- Chaque mauvaise réponse entraine le retrait de 1 point.
- Chaque réponse omise entraine le retrait de 1 point.
- La réponse bonus donne droit à 5 points.

Le score maximum pouvant être obtenu à l'issue du Jeu est de 95 points.

7 Remises des dotations

Les lauréat·e·s reçoivent un code de réduction (coupon) à appliquer au moment de la validation de la commande dans le panier.

Les lots attribués sont nominatifs et ne pourront être cédés à des tiers en tant que tels. Ils seront remis aux participant·e·s par courrier électronique.

Tout lot non utilisé ne pourra donner lieu à dédommagement ou indemnité de quelque nature que ce soit.

8 Modification du règlement

L'Organisatrice se réserve le droit de prolonger ou modifier le Jeu concours en cas de nécessité, sans qu'il puisse être prétendu à aucune indemnité par les participant·e·s.

9 Protection des données

En participant au concours, le ou la participante :

- Autorise à communiquer publiquement (notamment sur le site internet et social media) son nom et prénom, ceci à des fins de marketing.
- Consent à ce que ses données soient conservées jusqu'à l'établissement du classement et la remise de la dotation. Elles seront ensuite supprimées.

10 Responsabilité

La responsabilité de l'ASTTI est strictement limitée à la délivrance des lots effectivement et valablement remportés.

11 Litiges et for

Le règlement est régi par le droit suisse.

Toute question d'application ou d'interprétation du Règlement, ou toute question imprévue qui viendrait à se poser, sera tranchée souverainement, selon la nature de la question, par l'ASTTI, dans le respect du droit suisse.

Il ne sera répondu à aucune demande ou réclamation téléphonique concernant l'application ou l'interprétation du présent règlement.

12 Contact

Pour toute question relative au Jeu au ou présent règlement, les participant·e·s peuvent contacter l'Organisatrice par mail à l'adresse rfa@astti.ch.